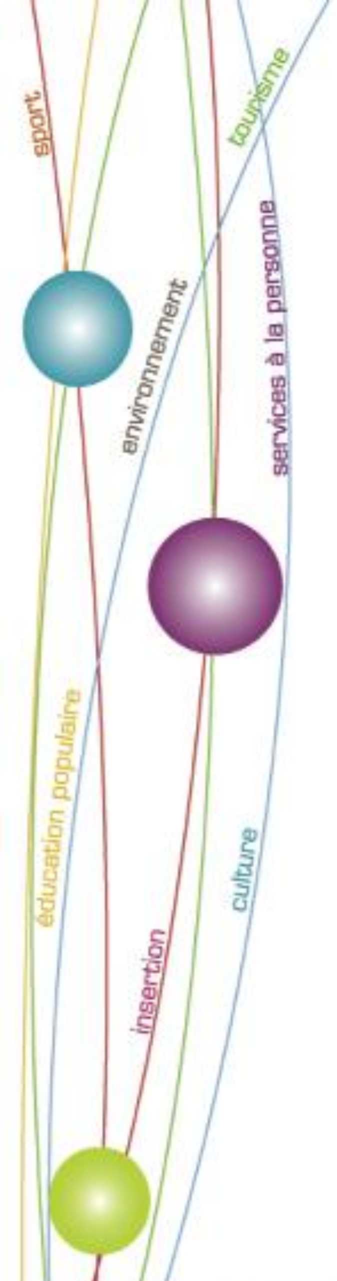


DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

INSTEP Aquitaine – Sport Pyrénées Emploi 64







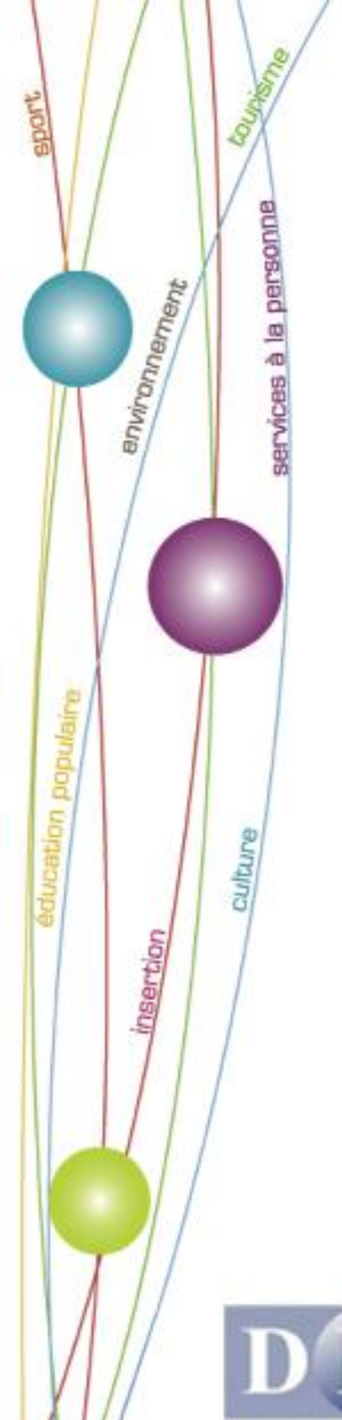








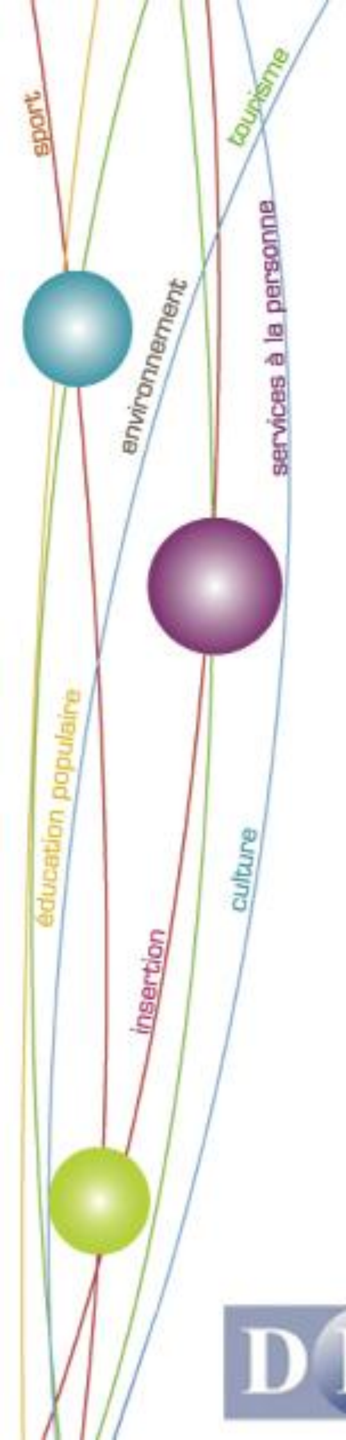




Historique

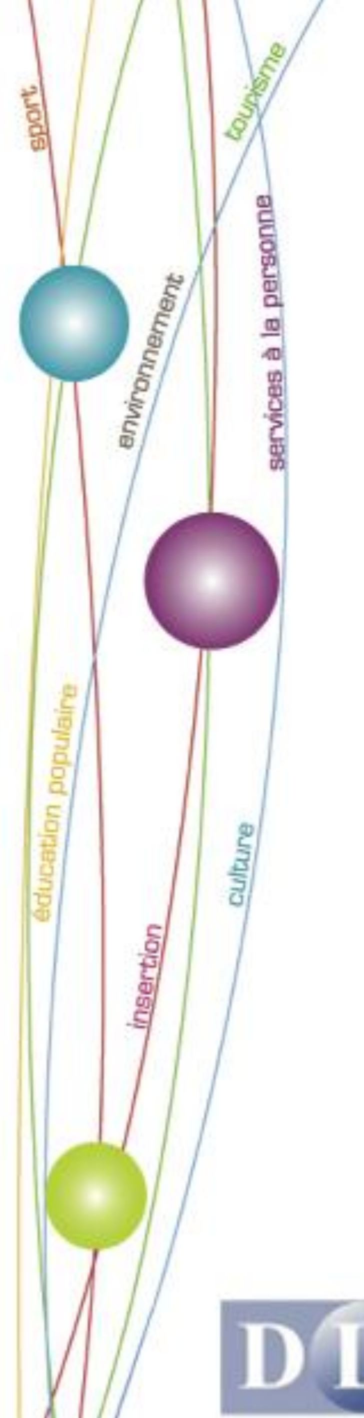
- **Origine** : En 2003 - Une initiative du Ministère de l'Emploi et de la Caisse des dépôts et consignations
- **Deux associations** sont retenues pour coordonner le DLA sur les Pyrénées-Atlantiques, après un appel d'offre : **INSTEP Aquitaine et Sport Pyrénées Emploi 64**





Le Projet

- **Objectif** :
  - Permettre aux associations employeuses de maintenir leurs emplois et leurs activités sur un territoire
  - Favoriser leur consolidation économique
  - **Cible** : les associations d'utilité sociale, employeuses (ou souhaitant le devenir). La priorité étant donnée à celles qui emploient des contrats aidés
- **La répartition des missions est sectorielle** : SPE 64 couvre les champs du sport, loisirs, tourisme et animation, INSTEP Aquitaine les autres secteurs d'activité (emploi, insertion, IAE, aide à la personne, enfance, culture, action sociale)

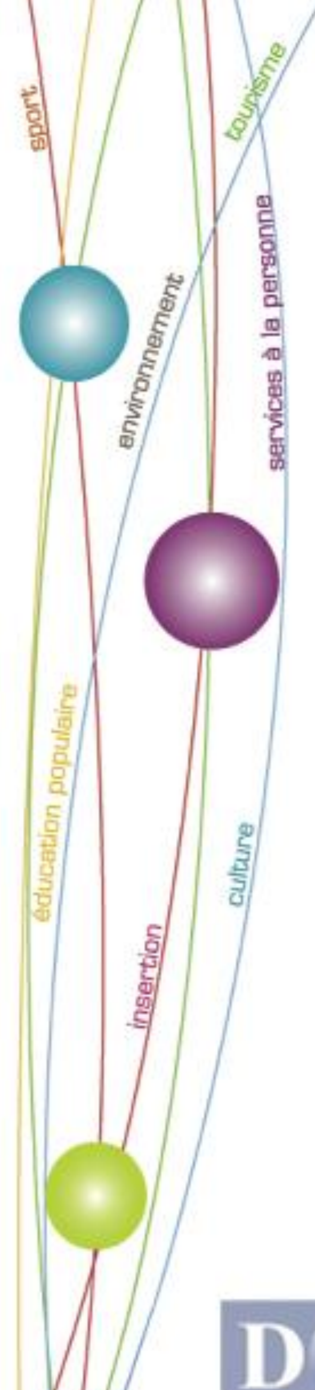


Financement

Le DLA dispose de deux budgets :

- L'offre de service interne du Dispositif est financée par la Direccte et la CDC
- Le DLA gère un fonds d'ingénierie, financé par la Direccte, la CDC et le Fonds Social Européen





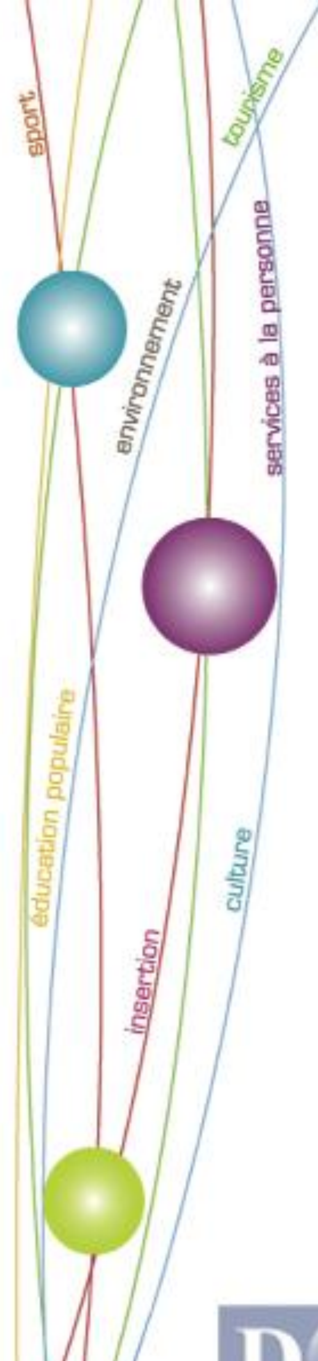
Organisation Locale

Le DLA est soutenu par :

- **<u>Un comité de pilotage</u>** regroupant la Direccte, la Caisse des Dépôts et Consignations, la DDCS, le DDVA, ainsi que des collectivités territoriales invitées (Conseil Général, Contrat de Ville, Communautés de Communes, Pays) : **c'est l'instance politique, qui fixe les grandes orientations**

- **<u>Un comité d'appui</u>** regroupant des partenaires et personnes qualifiées réunis pour leurs compétences, savoir-faire et ressources : on retrouve les différents services techniques des institutions décentralisées de l'Etat et des collectivités locales, les fédérations associatives et têtes de réseau, les fondations locales, etc. **Son rôle est consultatif.**





Un Réseau régional et national

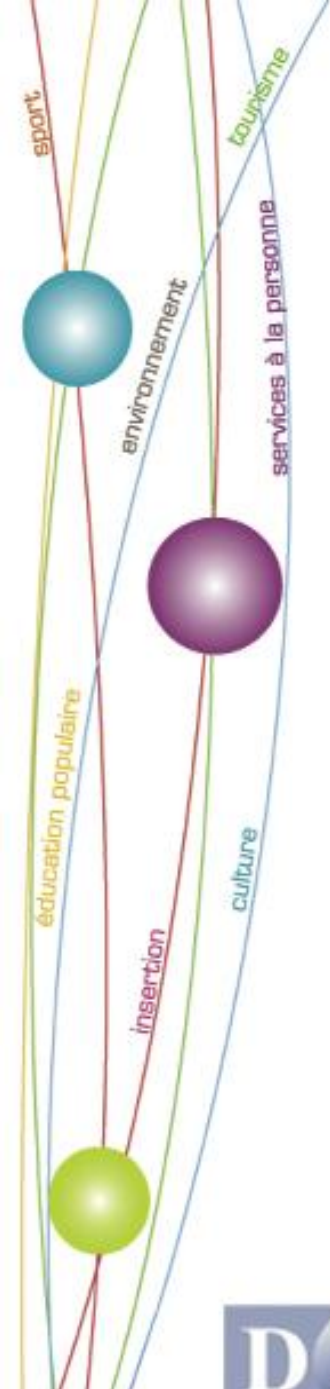
- **<u>Un Centre Régional de Ressources et d'Animation</u> (C2RA)** animé par la CRESS Aquitaine

  Il organise des rencontres inter-DLA, capitalise les expériences, mutualise les informations et les bonnes pratiques, fournit de la méthodologie et conclut des partenariats au niveau régional (notamment avec les fédérations et les têtes de réseau associatives).

- **<u>L'Agence de Valorisation des Initiatives Solidaires et Economiques</u> (AVISE)**:

  Elle anime le réseau des C2RA, les CNAR, le forum de discussion et apporte toute forme d'appui en ressources et en méthode aux DLA.

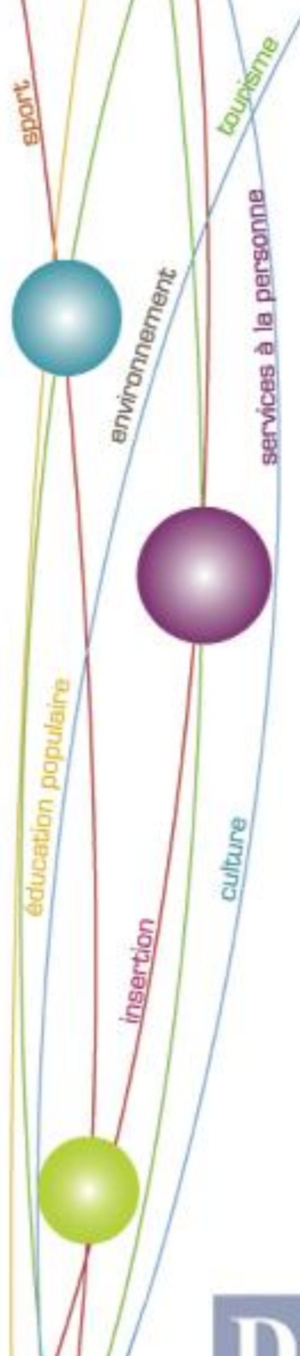




Le DLA : Principes

- **Une démarche volontaire** : c'est l'association qui demande un accompagnement
- **La prise en charge de l'accompagnement** : le fonds d'ingénierie permet de financer des journées de conseil dans l'association
- **La garantie de l'expertise** : les journées financées sont réalisées par des consultants repérés en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances du milieu associatif et des secteurs d'activités et sélectionnés par appel d'offre
- **Un suivi systématique** : le DLA suit l'évolution de l'association jusqu'à six mois après l'intervention du consultant



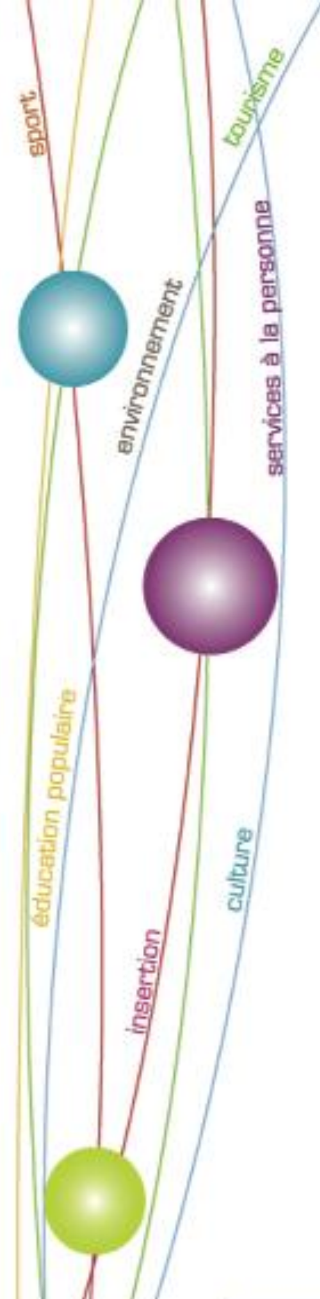


Le DLA : Mode d’emploi

Une association décide de s’engager dans une démarche DLA

- Prise de contact avec INSTEP Aquitaine ou SPE 64
- Etat des lieux
- Positionnement de la structure au sein de son environnement
- Rédaction d’une synthèse et formulation d’un plan d’accompagnement validé par la structure
- Présentation en comité d’appui

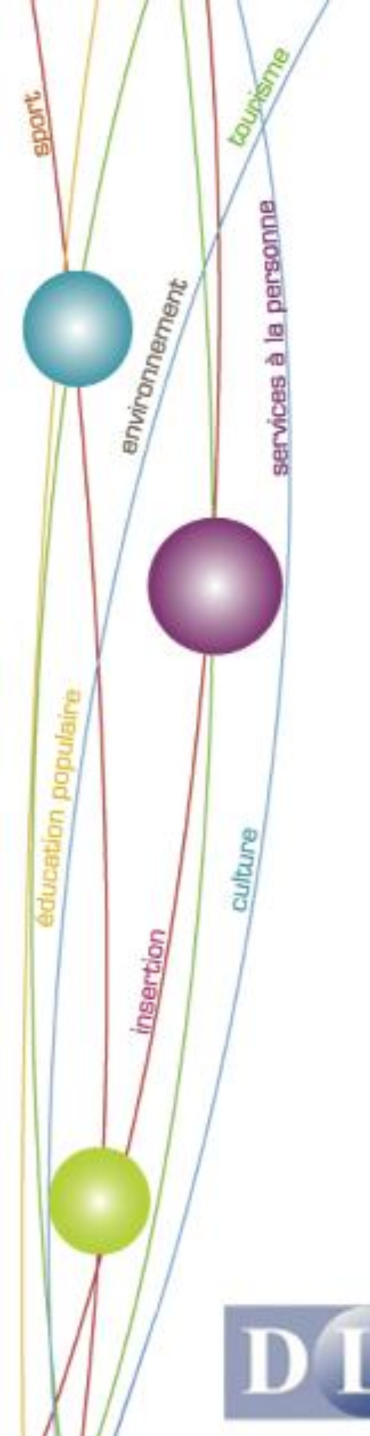




Le DLA : Mode d’emploi

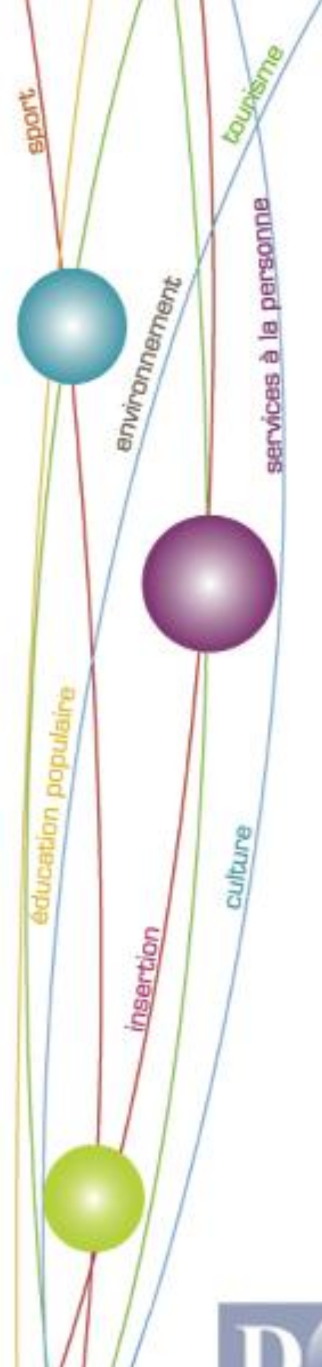
- Validation des éventuelles modifications par l’association
- Rédaction d’un cahier des charges et lancement de l’appel d’offre
- Sélection du consultant et signature de la convention tri-partite
- Réalisation de la mission auprès de l’association
- Suivi à 6 mois





L'Accompagnement

- Durée : 3 à 5 jours
- Individuel ou collectif
- La démarche est participative : toutes les instances de l'association sont sollicitées (administrateurs, salariés, bénévoles)
- La démarche est partenariale
- La démarche est adaptée et souple
- La restitution associe l'association, le consultant, la chargée de mission DLA, et d'éventuels partenaires



Le Suivi – Modalités

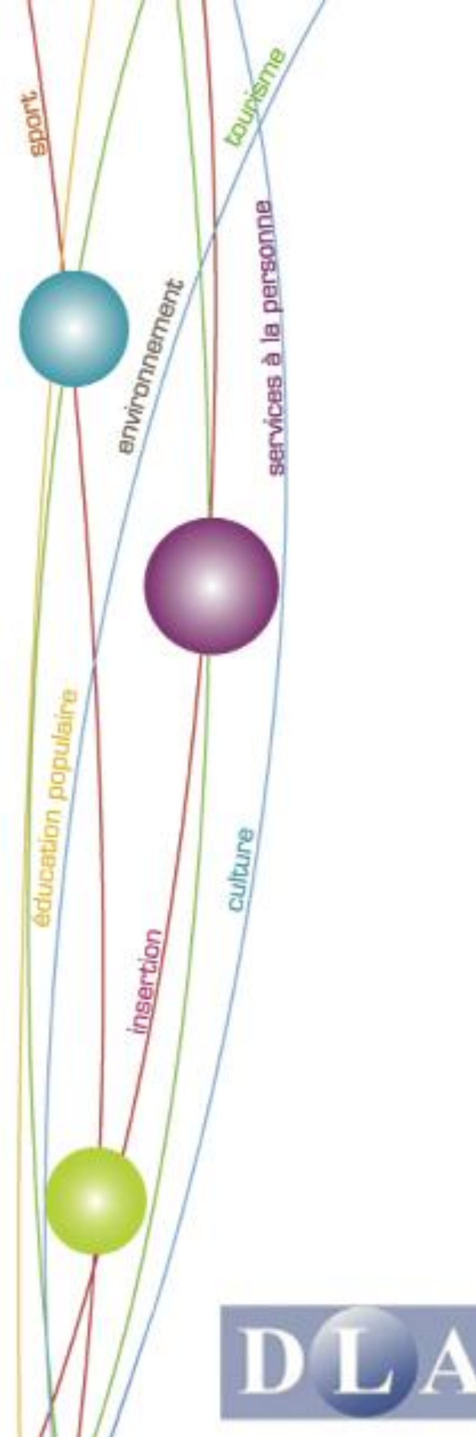
Le suivi pendant l'accompagnement

- Le DLA assure une fonction de centre ressources
- Un contact est maintenu entre le DLA, le prestataire et l'association tout au long de l'accompagnement

Le suivi à 6 mois

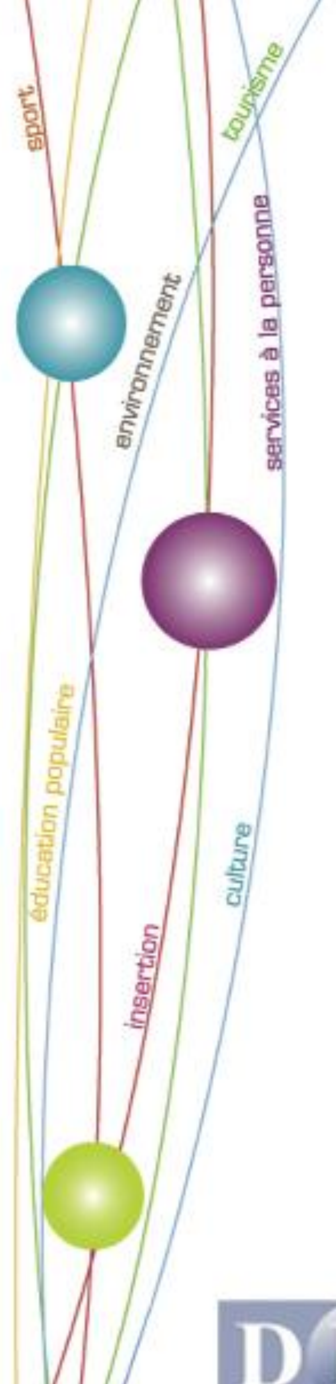
- Mesure des écarts
- Possibilité d'un nouvel accompagnement





Types d'accompagnements individuels/collectifs

Projet associatif, gouvernance, recherche de partenariats et/ou financements, mutualisation, organisation interne, comptabilité…

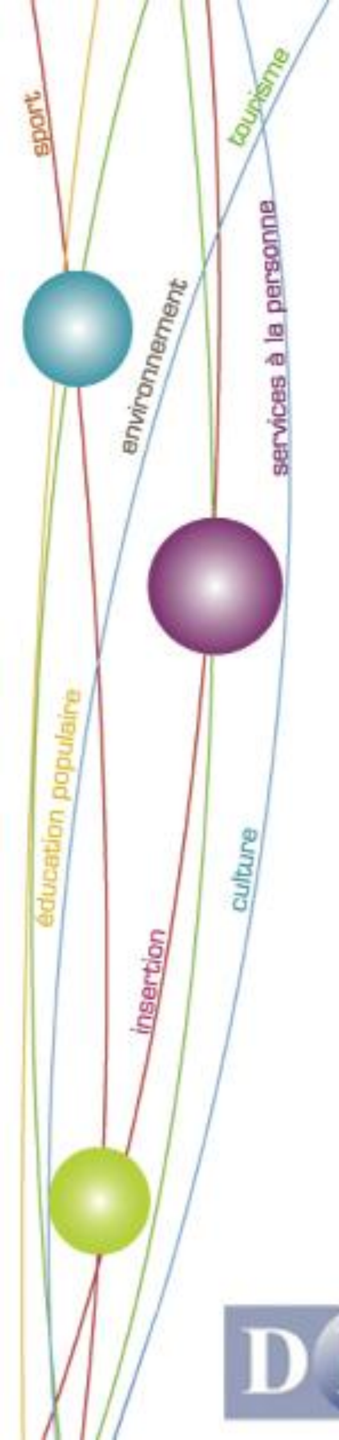


Le DLA des Pyrénées Atlantiques en chiffres (de 2004 à 2010)

- 737 associations accueillies
- 4722 emplois concernés
- 464 missions d'ingénierie
- 1 470 969 euros investis en ingénierie



Retour



Contacts

INSTEP Aquitaine

Hortense LOT/Christophe PENALVER
Centre Activa-4, allée Catherine de Bourbon
64 000 Pau
05 59 30 72 38 – dla64@instep-aquitaine.org

Sport Pyrénées Emploi 64

Cathy FISCHER / Jean MASSOUE
Centre Nelson Paillou
12, rue du Professeur Garrigou Lagrange
64 000 Pau - 05 59 14 19 60

DLA